

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-25_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des Prestations

Objet : Prix de vente des prestations « fêtes et cérémonies » aux communes du Grand Cahors
et/ou leurs établissements rattachés

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : Francesco TESTA

Rédacteur : Dorothée PENNEQUIN

Service : Direction des Prestations

Objet : Prix de vente des prestations « fêtes et cérémonies » aux communes du Grand Cahors et/ou leurs établissements rattachés

Mesdames, Messieurs,

Le tarif des prestations « fêtes et cérémonies » n'a pas été actualisé depuis février 2016.

Afin de répondre au mieux aux diverses sollicitations, il convient de compléter voire de préciser ces prestations votées lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2018. Les autres tarifs de la restauration collective restent inchangés.

Par conséquent, il est proposé de les ajuster de la façon suivante :

TARIF REPAS DU JOUR AMELIORE = 7.50 €

* Composé d'une entrée, d'un plat protidique avec une garniture de légumes et féculents, d'un produit laitier, d'un dessert, d'eau et de pain.

TARIF BUFFET APERITIF = 5.50 €

* Composé de 5 pièces petits fours salés et 3 pièces petits fours sucrés par personne / 2 verres de vin ou cidre / 1 verre de jus de fruit / eau (à commander par multiple de 12)

BUFFET FROID = 9.00 €

* 2 portions de salades de féculents / 2 portions de crudités / 2 tranches de rôti / 2 portions de charcuterie / 1 part de fromage / tarte / 2 verres de vin ou cidre / 1 verre de jus de fruit / eau et pain

TARIF APERITIF DINATOIRE = 10.00 €

* 9 pièces de petits fours salés et 5 pièces de petits fours sucrés par personne / 2 verres de vin ou cidre / 1 verre de jus de fruit / eau (commande par multiple de 12)

TARIF PAUSE CAFE = 2 €

* 3 mini viennoiseries / 1 boisson chaude / 1 boisson froide / 1 petite bouteille d'eau

Date d'effet : 1^{er} octobre 2019

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver les tarifs indiqués ci-dessus et leur date d'entrée en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSIERE-FAURE